

Code CPF :

Code RNCP : -----

**FORMATION CERTIFIANTE**

Formation réf : **CFT MD IL**

## INITIALE SPÉCIALISATION GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS (IL)

### PUBLIC / PRE-REQUIS

Conducteurs transportant des Gaz de Pétrole Liquéfiés (G.P.L.), restreints aux mélanges A, A0, A1, B et C (n° ONU 1965) de la classe 2, en véhicules citernes ou conteneurs-citernes et uniquement sur le territoire français.

Cette spécialisation est accessible aux conducteurs titulaires d'une formation de base en cours de validité.

### OBJECTIFS

Permettre aux conducteurs titulaires d'une formation de base d'acquérir les connaissances nécessaires au transport de gaz de pétrole liquéfiés sur le territoire français (métropole et D.O.M.), à l'exclusion de toute autre matière dangereuse en citernes ou en conteneurs citernes, conformément à l'Arrêté Français.

### DURÉE

**14 heures soit 2 jours** - Journées consécutives

### PROGRAMME (extrait)

(Voir fiche programme ci-joint)

- Accueil - présentation et organisation du stage
- Présentation des produits concernés
- Par la spécialisation
- Risques présentés par les gaz inflammables
- Risques dus à l'électricité statique
- Équipement des véhicules-citernes pour les g.p.l.
- Généralités sur la sécurité au chargement et au déchargement
- Analyse ou visite active d'un site de chargement de gaz
- Procédures pratiques de la profession des g.p.l.
- Les installations de stockage en clientèle
- Signalisation des véhicules
- Circulation et stationnement des véhicules
- Synthèse de la formation
- Évaluation
- Contrôle final des connaissances

### VALIDATION

Évaluation sous forme de QCM

Délivrance d'un certificat ADR si réussite à l'examen



### ANIMATEURS

Formateurs de l'Association pour la Prévention dans les Transports d'Hydrocarbures (APTH) ayant une expérience reconnue dans le domaine, agréés par le ministère chargé des transports

### CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les formations réglementaires des conducteurs pour le transport des matières dangereuses sont définies par l'ADR (chapitre 8.2 de l'annexe B et article 40 de l'Arrêté Français du 1 juin 2001 modifié).

### CONTACT

#### **CENTRE DE FORMATION OHLICHER TRANSPORT**

Zone Industrielle Degrad des cannes  
97354 REMIRE MONTJOLY

Tel : **0594 353.672** - Fax : 0594 250.894

Mail : [formations@ohlicher.fr](mailto:formations@ohlicher.fr)

Site : [www.ohlicher.fr](http://www.ohlicher.fr)

Siret : 50811291900016 - APE 8559A



facebook

Organisme enregistré DIECCTE n° **96 973 04 02 97**  
Agrément préfectoral n° **E 02 09C 00520**

